

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 novembre 2020

Le jeudi 12 novembre 2020 à 19h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BENGOCHEA JM - BREHERET D - CANO L - ECHEVERRIA D - ERRANDONEA M - GARAT MM - JORAJURIA M - LADEUX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - PASCOU AU C - UHARRIZ JP -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : MASSONDE M à GARAT MM -

ABSENTS et EXCUSÉS : OTONDO P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LARRECHEA Olivier

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Décisions modificatives sur budgets pour : solde et clôture budget lotissement Etxetoa 4 , paiement factures locaux commerciaux, Intégration au patrimoine des maisons Bixente Iturria
- 5 - Proposition liste pour constitution commission communale des impôts directs
- 6 - Convention de partenariat dans le cadre du programme Elena de la banque européenne d'investissement (rénovation énergétique des bâtiments)
- 7 - Nomination représentant communal à la commission locale de l'eau du SAGE Côtiers basques
- 8 - Cession terrain Errecartia pour création accès à M. Arnaud Kremenschi
- 9 - Renouvellement contrat assurance statutaire 01/01/2021
- 10 - Vente maison située dans le lotissement Etxetoa 2
- 11 - Coupes de bois - Etat d'Assiette 2021
- 12 - Avis sur projet ISDI Espelette
- 13 - Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget
- 14 - Adoption du règlement intérieur
- 15 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Olivier LARRECHEA à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Mr le Maire a signé divers marchés comme suit :

Date décision	Montant HT	Objet
28/10/2020	391.69	Location de l'appartement 1° étage gauche situé 7 rue principale à Mr Saint-Martin Benoît
17/10/2020	187 817.00	Marché à bons de commande pour travaux d'aménagement sur la voirie et les espaces publics de la commune de 2020 à 2023 - Bon de commande n° 1 à l'entreprise Sobamat

4 - Décisions modificatives sur budgets pour : solde et clôture budget lotissement Etxetoa 4 , paiement factures locaux commerciaux, Intégration au patrimoine des maisons Bixente Iturria

Le maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder aux décisions modificatives pour les motifs suivants :

- Insuffisance de crédits sur certains articles

Budget Etxetoa 4		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement			
Article	Désignation		
6522	Reversement excédent fonctionnement	-6390	
71355	Annulation stock initial	50440	
2	Résultat fonctionnement reporté		50439
7015	Vente terrains		-6389
Total		44050	44050

Budget Etxetoa 4		Dépenses	Recettes
Section d'investissement			
Article	Désignation		
1	Déficit investissement reporté	-1	
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		-50441
3555	Stock initial terrains		50440
Total		-1	-1

Budget communal		Dépenses	Recettes
Section d'investissement			
Article	Désignation		
2313-28	Locaux commerciaux	42000	
2313-12	Autres bâtiments	-42000	
Total		0	0

Adopté à l'unanimité.

5 - Proposition liste pour constitution commission communale des impôts directs

Le Maire indique qu'il est nécessaire de constituer la liste de présentation des six commissaires titulaires et suppléants en nombre double.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, a désigné les membres de la CCID comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
ZAMORA Marie-Thérèse	PASCOUAT Chantal - SOURAIDE
UHARRIZ Jean-Pierre - SOURAIDE	BREHERET Didier - SOURAIDE
ERRANDONEA Muriel - SOURAIDE	ECHEVERRIA Delphine - SOURAIDE
LARRE Jean-Michel - SOURAIDE	INSAUSTI Laurence - SOURAIDE
LARRECHEA Olivier - SOURAIDE	RETEGUI Jean-Louis - SOURAIDE
OTONDO Patrick - SOURAIDE	ZAMORA Patxi - SOURAIDE
MASSONDE Marielle - SOURAIDE	MIRAMON Julien - SOURAIDE
SOURAIDE	ETCHEGARAY Francis - SOURAIDE
CANO Laurence - SOURAIDE	RICHE Fanny - SOURAIDE
GARAT Marie-Michèle - SOURAIDE	ARANA Michel - SOURAIDE
JORAJURIA Mireille - SOURAIDE	GENIN Patrick - SOURAIDE
LADEUIX Jean-Michel - SOURAIDE	BORDA Marie-Christine - SOURAIDE

Adopté à l'unanimité.

6 - Convention de partenariat dans le cadre du programme Elena de la banque européenne d'investissement (rénovation énergétique des bâtiments)

Monsieur le maire présente le projet de convention de partenariat dans le cadre du programme Elena de la banque européenne d'investissements à signer avec la CAPB pour le portage de prestations d'études dans le but affiché d'une neutralité carbone à l'horizon 2050.

Au travers de ce programme, la CAPB soutiendra techniquement et financièrement la préparation d'actions d'efficacité énergétique et de développement de projets de production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité verte) sur le patrimoine des partenaires que seront les communes. Cela comprend notamment l'étude préalable à la rénovation énergétique des bâtiments.

La CAPB assurera la maîtrise d'ouvrage de toutes les études et l'animation du programme Elena pour son propre compte et pour la commune.

Le coût de l'ensemble de ces frais est pris en charge par la CAPB (Aide Elena 90 % CAPB 10 %).

Adopté à l'unanimité.

7 - Nomination représentant communal à la commission locale de l'eau du SAGE Côtiers basques

Le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un représentant communal à la commission locale de l'eau du SAGE Côtiers basques, une partie de la commune étant située sur le bassin versant de la Nivelle.

Thierry Sansberro, après avoir demandé à l'assemblée si quelqu'un était intéressé, se propose en qualité de représentant.

Adopté à l'unanimité.

8 - Cession terrain Errecartia pour création accès à M. Arnaud Kremenschi

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 03 septembre 2020 par laquelle le prix de vente du terrain avait été fixé à 100 € pour permettre l'accès à sa propriété de M. Arnaud Kremenschi en détachant une bande de terre sur la parcelle ZH 402.

Il présente le projet de division pour un détachement de 111 m² suivant le document d'arpentage reçu.

La commune prendra à sa charge le déplacement de l'entrée dans le champ, le busage de cet accès et la clôture qui était déjà à refaire.

Le prix de vente serait donc fixé à 11 100 € et les frais de géomètre et d'actes sont à charge de Mr Kremenschi.

Adopté par 12 voix et 2 abstentions (MM Garat et M Massonde)

9 - Renouvellement contrat assurance statutaire 01/01/2021

Monsieur le maire indique que dans le cadre du renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024, le centre de gestion procède à la mise en concurrence, comme pour les périodes précédentes.

La commune est donc interrogée pour savoir si elle souhaite s'engager dans ce contrat.

Adopté à l'unanimité.

10 - Vente maison située dans le lotissement Etxetoa 2

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courrier reçu en date du 19 octobre 2020 par lequel les propriétaires de la maison située au 410 chemin d'Errebi sur la parcelle ZH 274 nous font savoir qu'un compromis de vente a été signé au prix de 440 000 € (hors frais d'acte) pour la vente du dit bien.

Ce bien a été édifié sur un terrain dépendant du lotissement Etxetoa 2 qui avait été vendu par acte notarié en date du 27 décembre 2007 par la commune aux présents vendeurs. L'acte de vente comprenait une condition particulière relative à la sortie du bien du patrimoine de l'acquéreur s'imposant pendant 20 années suivant la date de leur acquisition et notamment l'obligation de prévenir la commune de Souraïde par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant les conditions de l'opération et le nom de l'acquéreur éventuel.

La commune dispose dès lors d'un délai de deux mois courant à compter de la réception de ces informations pour faire connaître aux vendeurs par lettre recommandée avec accusé de réception de son intention d'acquérir le bien dans les conditions financières déterminées dans l'acte de vente (prix de revient actualisé).

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a jamais eu jusqu'à maintenant d'usage du droit de préférence et qu'il ne voit pas la commune rentrer dans cette opération et assurer un tel portage. Par ailleurs, les bailleurs sociaux appliquent des délais généralement fixés à 10 ans et pas à 20 ans.

Il propose donc de renoncer à l'acquisition du bien aux conditions ci-dessus indiquées et précise que le droit de préférence stipulé dans l'acte du 27/12/2007 pour cette vente ne s'appliquera que pour la première vente par les acquéreurs initiaux du terrain à bâtir du lotissement Etxetoa 2 mais ne s'appliquera pas sur les ventes ou mutations futures de ce bien.

Adopté à l'unanimité.

11 - Coupes de bois - Etat d'Assiette 2021

M. le Maire indique que, comme chaque année, il y a lieu de voter l'état d'assiette des coupes de l'année 2021.

Il précise qu'il faudra essayer de travailler avec une entreprise forestière en bas du golf pour effectuer des coupes d'éclaircissement.

Adopté à l'unanimité.

12 - Avis sur projet ISDI Espelette

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet d'extension de l'installation de stockages de déchets inertes (ISDI) d'Espelette (situé sur les terres de la famille Massonde au niveau de l'intersection avec la route qui mène à Espelette), l'avis de la commune de Souraïde est sollicité.

Monsieur le maire propose de donner un avis favorable au projet.

Adopté à l'unanimité.

13 - Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit pour le budget communal 319 795.75 €.

Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Adopté à l'unanimité.

14 - Adoption du règlement intérieur

Monsieur le maire indique que la commune est dans l'obligation d'adopter un règlement intérieur.

Chaque conseiller ayant été destinataire de ce règlement, il propose de l'adopter.

Adopté à l'unanimité.

15 - Questions diverses

- Permis de construire accordé pour la construction de 10 logements sociaux : Ce permis est définitivement validé, tout recours étant aujourd'hui purgé.

- Travaux de voirie : La première tranche des travaux validés en commission voirie vont débuter en décembre (chemin de Zuraidegarai, Aintziartea et Agorreta). Une deuxième tranche de travaux aura lieu en 2021.

- Présentation des vœux de nouvel an : En raison du contexte sanitaire, cette manifestation est annulée.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
LARRECHEA Olivier

Les membres présents du Conseil Municipal

BENGOECHEA JM -

BREHERET D -

CANO L -

ECHEVERRIA D

-

ERRANDONEA M -

GARAT MM -

JORAJURIA M -

LADEUX JM -

LARRE JM -

LARRECHEA O

-

PASCOUAT C -

UHARRIZ JP -